

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL



de la COMMUNE de VERZY

du Mardi 27 juin 2023

Convocation en date du 21 juin 2023

Le mardi 27 juin 2023 à 18 h 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Verzy, présidé par Monsieur le Maire Corbeaux Christophe.

Présents : Corbeaux Christophe, Simon Béatrice, Callens Franck, Burlot Astrid, Fougereuse Dominique, Gueugnon Sébastien, Barbier Mathis, Dappoigny Jean-François, Maiziere Gilles, Jacquet Anne-Laure, Rochet Virginie, Lepreux Ingrid (secrétaire de mairie).

Absent : Terver Christophe,

Secrétaire de séance : Burlot Astrid.

Monsieur le Maire, Christophe Corbeaux, rappelle les questions abordées lors de la session précédente. La feuille de clôture de la réunion précédente est signée par tous les membres du conseil municipal présents à ladite réunion.

Christophe Corbeaux développe ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. Location ou vente de l'immeuble 4 bis rue Irénée Gass

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur GOELFF Thomas souhaite reprendre le bail commercial de Madame MOULIGNEAUX Laurine, afin d'installer son cabinet dentaire à la place du bar Le « Petit Meslier ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'étant donné l'activité de Monsieur GOELFF, il serait préférable de passer à un bail professionnel plutôt que de continuer avec un bail commercial.

Concernant le loyer et les frais de notaire, après discussion de l'assemblée, il est proposé qu'un bail professionnel soit établi. Qu'un loyer de 900€ par mois soit appliqué et que les frais de notaire soient à la charge de Monsieur GOELFF

Monsieur le Maire fera part de ces propositions à Monsieur GOELFF prochainement

2. Vente de l'ancienne école maternelle

Malgré de nombreuses visites aucune n'a abouti à cause de l'amiante.

3. Divers

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame Pierre Lardennois avec leur intention d'acheter le local du « Petit Meslier » si celui ci était en vente suite à l'interruption de l'activité de Bar.
Monsieur le Maire informe l'assemblée que le souhaite actuel de la commune n'est pas de vendre ce bien.

- Le conseil des 2 écoles de Verzy et Villers-Marmery a eu lieu à Villers Marmery le 20 juin 2023.

Les effectifs prévus à la prochaine rentrée seront répartis de la façon suivante :

A Verzy :

- 1 classe de 20 Petite Section
- 1 classe de 16 Moyenne Section et 7 Grande Section
- 1 classe de 11 Grande Section et 9 CP
- 1 classe de 6 CP et 16 CE1

A Villers-Marmery :

- 1 classe de 13 CE2 et 11 CM1
- 1 classe de 6 CM1 et 20 CM2

A noter que Mme Angélique Bart enseignera à temps plein à Verzy dans la classe de moyens-grands.

1 ATSEM à mi-temps a été demandée pour la classe de GS-CP mais il semblerait que cela ne soit pas accepté.

Les CE2, qui étaient à Verzy cette année, seront à Villers-Marmery en septembre.

- Monsieur Franck CALLENS propose qu'une sortie à Paris en bus soit organisée par l'association des fêtes pour la fête des vendanges de Montmartre le samedi 14 octobre 2023 avec une participation de 30 euros par personne.
- La commission des bâtiments est conviée à une réunion le 17 juillet 2023 à 09H à la salle des fêtes pour une formation à l'utilisation du vidéoprojecteur, tous les membres du Conseil Municipal peuvent se joindre à cette réunion.
- Suite à une réunion pour élaboration du PLU les services de l'état ont demandé un avis de l'ONF sur les terrains situés rue Bourgeat. après un rendez vous avec les services du foncier de l'ONF. Monsieur le Maire explique les conditions d'échange de cette parcelle de 40ares. Les terrains de l'État sont inaliénables mais une possibilité d'échange sous condition : faire une évaluation de la valeur de revente des terrains. Cette valeur servira pour essayer de retrouver des bois d'une superficie suffisante pour arriver à la même valeur et contigus à une forêt de l'état. Cette valeur peut être multipliée par dix, si en dehors du département. Après échange et discussion sur le sujet le conseil décide de ne pas poursuivre le classement de la zone.
- Madame Burlot Astrid décrit que la rue de Louvois est très dangereuse, les véhicules et les vélos ne respectent aucune des priorités à droite de la rue descendant des faux, Il serait important que des travaux d'aménagement soient faits pour ralentir les véhicules. Monsieur le Maire répond que la mise en place d'un ou plusieurs ralentisseurs vont être inclus dans la futurs travaux de la sécurisation routière du village.

La séance s'est clôturée à 20 h le 27/06/2023

Monsieur le Maire,

CORBEAUX Christophe



Conseillère municipale,
Secrétaire de séance

BURLLOT Astrid